ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 859

présenté par
M. Liégeon, Mme Bazin-Malgras, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Frédérique Meunier, M. Liger, M. Hetzel, Mme Dezarnaud, Mme Petex et M. Ray

---

ARTICLE 5 OCTIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ouvrages de stockage d'eau jouent un rôle déterminant pour sécuriser l'approvisionnement de l'agriculture, en augmentant la disponibilité de la ressource sans remettre en cause les besoins des autres usages. En période de tension hydrique, comme l'été par exemple, ils participent activement à la réduction des conflits d'usage.

Dans ce contexte, il serait contre-productif de renoncer à l'apport de ces infrastructures déjà en service et bénéficiant d'une autorisation environnementale, alors même qu'elles répondent à un enjeu essentiel de gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau.